



Edition 2014



ALIMENTATION



BATIMENT



PRODUCTION



SERVICES



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Région Haute-Normandie



CHIFFRES

27 300 entreprises et 28 600 établissements

14 250 établissements employeurs et 42 400 salariés :

- 64 % en Seine-Maritime
- 36 % dans l'Eure

46 % dans le bâtiment, 27 % dans les services

14 % dans l'alimentation, 13 % dans la production



« Nous avons tous une bonne raison de choisir l'Artisanat », tel est le slogan de l'actuelle campagne du Fonds National de Promotion et de Communication de l'Artisanat. Il complète celui qui est désormais la marque de fabrique de notre secteur « L'artisanat, Première entreprise de France ».

Ces deux campagnes de communication s'adressent au grand public mais à n'en pas douter elles marqueront durablement les esprits de nos clients comme ceux des décideurs de notre pays. Et oui ! L'Artisanat est la première entreprise de France. Elle l'est par le nombre avec plus d'un million d'entreprises artisanales en France. Elle l'est aussi par son poids économique (269 milliards d'euros de chiffres d'affaires*) et son nombre élevé de salariés (1,8 million de salariés **).

Cette étude de l'Observatoire régional de l'Artisanat en partenariat avec l'URSSAF Haute-Normandie est donc plus que jamais précieuse. Elle vient rappeler avec force que l'Artisanat est non seulement un acteur économique décisif de la région haut-normande (6,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires*) mais également **un employeur significatif à ne pas négliger : 49 430 salariés hors apprentis** parmi les **85 000 actifs estimés** dans l'Artisanat haut-normand ***.

Oui, une fermeture comme celle de Pétroplus est un désastre mais les cessations d'activité d'une boulangerie, d'un cordonnier, d'un prothésiste ou d'un peintre peuvent l'être tout autant. Alors que l'emploi est un enjeu voire un combat, le maintien, le soutien et le développement des activités artisanales ainsi que la reprise et création de nouvelles entreprises artisanales doivent être une priorité. L'étude sur le salariat de l'artisanat haut-normand nous le rappelle avec acuité. Remercions l'URSSAF Haute-Normandie pour leur étroite collaboration.

Bruno LEFEBVRE

Président de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Haute-Normandie

Les artisans sont une **ressource précieuse du tissu économique haut-normand**.

L'évaluation de l'emploi salarié dans l'Artisanat haut-normand, objet de cette brochure, a été rendu possible grâce à une collaboration étroite entre l'Observatoire Régional de l'Artisanat et l'URSSAF Haute-Normandie.

Cette première édition permet ainsi de dresser une cartographie détaillée apte à répondre aux attentes et à la curiosité des artisans et des décideurs locaux. C'est l'esprit qui nous a animé.



Gérard GILMANT

Directeur régional de l'URSSAF Haute-Normandie

* DGCI

** INSEE 2010

*** *Précaution méthodologique : cette étude apporte un éclairage partiel de l'emploi dans l'Artisanat haut-normand puisqu'elle porte uniquement sur l'emploi salarié. L'emploi total comprend en effet l'emploi salarié et l'emploi non-salarié :*

- *Par emploi salarié, il faut entendre toutes les personnes qui travaillent pour une autre unité institutionnelle résidente en échange d'un salaire ;*
- *L'emploi non-salarié représente toutes les personnes qui travaillent mais qui sont rémunérées sous une autre forme qu'un salaire. Il regroupe donc les employeurs non-salariés et les indépendants qui n'ont pas le statut de salarié.*

SOMMAIRE

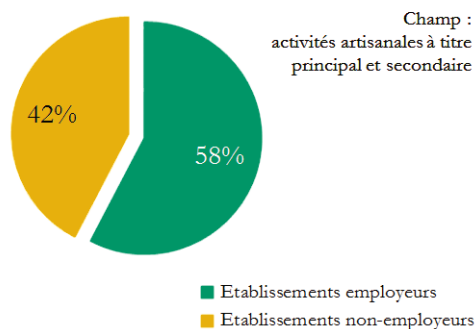
EDITO	2
CHIFFRES CLEFS	3
ANALYSE GEOGRAPHIQUE	4
ANALYSE SECTORIELLE	5
MASSE SALARIALE ET SALAIRE MOYEN	6
ALIMENTATION	7
BATIMENT	8
PRODUCTION	9
SERVICES	10
SOURCES ET METHODOLOGIE	11
CONCLUSION	12

Au **31 décembre 2013**, sont immatriculés au Répertoire des Métiers des Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Haute-Normandie :

- **27 295 entreprises**
- **28 557 établissements**

Cette étude portant sur les effectifs salariés de l'Artisanat haut-normand, le champ de l'étude retenu est celui des **établissements artisans employeurs**.

Part des établissements employeurs dans l'Artisanat haut-normand 31/12/2013



58% des établissements artisanaux, soit **16 455 établissements**, sont **employeurs** et emploient **49 430 salariés** (hors apprentis).

D'après la loi du 5 juillet 1996, tout établissement exerçant une activité artisanale à titre principal ou secondaire doit être immatriculé au Répertoire des Métiers.

Mais lorsque l'activité artisanale est secondaire seule une partie des salariés exerce un métier artisanal. C'est pourquoi, les **établissements employeurs** exerçant une **activité artisanale à titre principal** constituent le champ d'analyse privilégié pour la suite de l'étude.

86% des établissements employeurs recensés exercent une activité artisanale à titre principal

	Activités artisanales à titre principal	Activités artisanales à titre secondaire	Ensemble
Etablissements employeurs	14 227	2 228	16 455
Effectifs salariés	42 378	7 052	49 430

86% des établissements employeurs recensés, soit **14 227 établissements**, exercent une activité artisanale à **titre principal**. Ils emploient **42 378 salariés**. En moyenne cela représente 3 salariés par établissement.

L'artisanat représente un tiers des établissements employeurs et un dixième des effectifs salariés en région

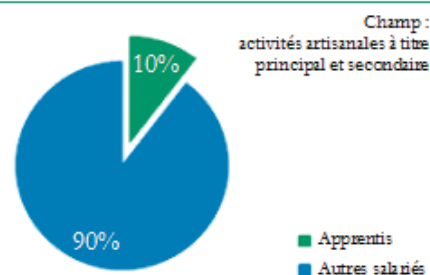
	Activités artisanales à titre principal	Tous secteurs confondus	Part des activités artisanales à titre principal
Etablissements employeurs	14 227	41 730	34,1%
Effectifs salariés	42 378	461 900	9,2%

Au **31/12/2013**, les établissements employeurs exerçant une activité artisanale à titre principal représentent **34,1%** des **établissements employeurs** recensés en région tous secteurs confondus. Ces derniers emploient **9,2%** des **effectifs salariés** recensés par l'Urssaf Haute-Normandie.



FOCUS SUR LES APPRENTIS

Part des apprentis dans les effectifs salariés et apprentis de l'Artisanat haut-normand - 31/12/2013



5 725 apprentis travaillent dans un établissement relevant juridiquement du secteur de l'Artisanat. Ils représentent :

- **10%** de l'ensemble des 55 155 salariés et apprentis de l'Artisanat haut-normand ;
- **43%** des 13 325 apprentis comptabilisés dans les CFA régionaux.

Les apprentis de l'Artisanat travaillant dans un établissement immatriculé au Répertoire des Métiers sont comptabilisés par les Chambres de Métiers et de l'Artisanat. Ils ne sont pas intégrés dans les effectifs salariés du secteur privé de l'Urssaf.

64% des salariés de l'Artisanat haut-normand travaillent en Seine-Maritime et 36% dans l'Eure

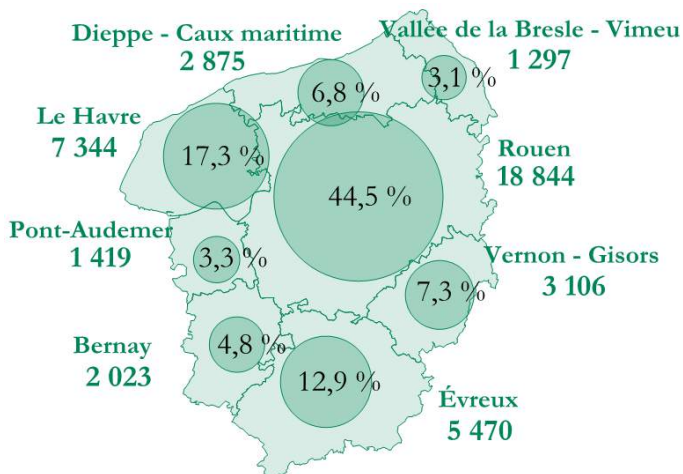
Etablissements employeurs et effectifs salariés par département - 31/12/2013

	Etablissements employeurs	Part du département	Effectifs salariés	Part du département
Eure	5 642	40%	15 187	36%
Seine-Maritime	8 585	60%	27 191	64%
Haute-Normandie	14 227		42 378	

Champ : activités artisanales à titre principal

Au 31/12/2013, 60% des établissements employeurs de l'Artisanat se situent en **Seine-Maritime** et emploient **27 191 salariés**.

Effectifs salariés par zone d'emploi - 31/12/2013



Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique
Champ : activités artisanales à titre principal

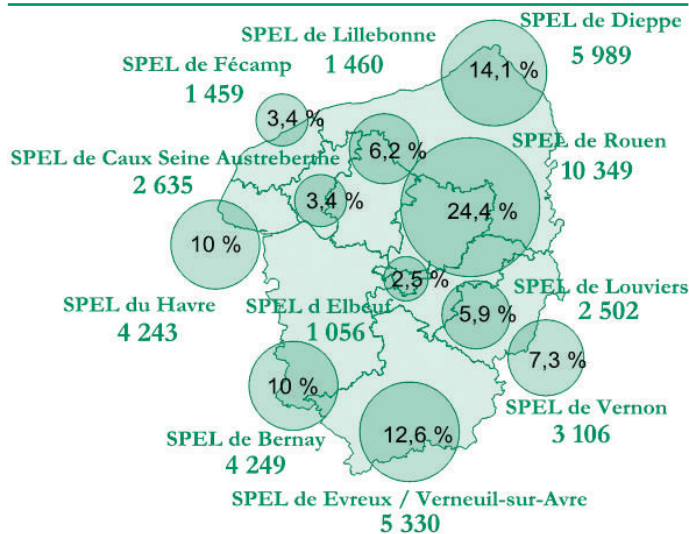
La zone d'emploi de **Rouen** compte le plus grand nombre de salariés, **18 444 salariés** soit **44,5%**. Viennent ensuite les zones d'emploi du Havre avec 7 344 salariés soit 17,3%, et d'Évreux avec 5 470 salariés soit 12,9%.

Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent.

Une zone de Service Public de l'Emploi Local (SPEL) est une zone géographique d'intervention d'un SPEL réuni par le sous-préfet qui élabore un diagnostic et met en œuvre localement les priorités d'action.

Un EPCI est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (communauté de commune, d'agglomération, etc.).

Effectifs salariés par zone de SPEL - 31/12/2013



Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique
Champ : activités artisanales à titre principal

Le SPEL de **Rouen** se place au premier rang avec **10 349 salariés** soit **24,4%** devant le SPEL de Dieppe avec 5 989 salariés soit 14,1% et le SPEL d'Évreux / Verneuil-sur-Avre avec 5 330 salariés soit 12,6%.

Effectifs salariés par principales EPCI - 31/12/2013

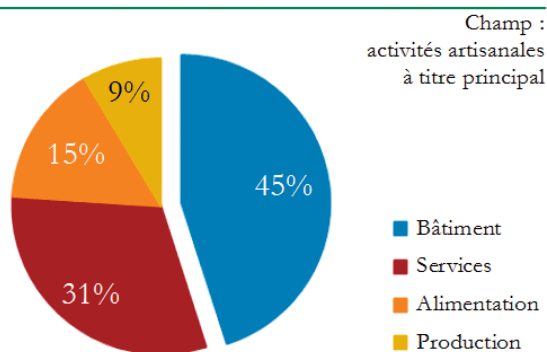
	Etablissements employeurs	Part de l'EPCI	Effectifs salariés	Part de l'EPCI
CA Rouen - Elbeuf - Autreberthe	3 206	22,5%	10 511	24,8%
CA Havraise	1 228	8,6%	3 699	8,7%
CA Grand Evreux Agglomération	695	4,9%	2 164	5,1%
CA Seine - Eure	572	4,0%	1 782	4,2%
CA des Portes de l'Eure	614	4,3%	1 637	3,9%
CC Caux Vallée de Seine	442	3,1%	1 405	3,3%
CA de la Région Dieppoise	348	2,4%	1 039	2,5%
Autres EPCI	7 122	50%	20 141	47,5%
Haute-Normandie	14 227		42 378	

Champ : activités artisanales à titre principal

Les trois plus importantes intercommunalités régionales comptent à elles seules 16 374 salariés soit 38,6% des effectifs salariés de l'Artisanat haut-normand. **La CREA** arrive en tête avec **10 511 salariés**, soit **24,8%**.

Le bâtiment représente 45% des établissements employeurs et 46% des effectifs salariés de l'Artisanat haut-normand

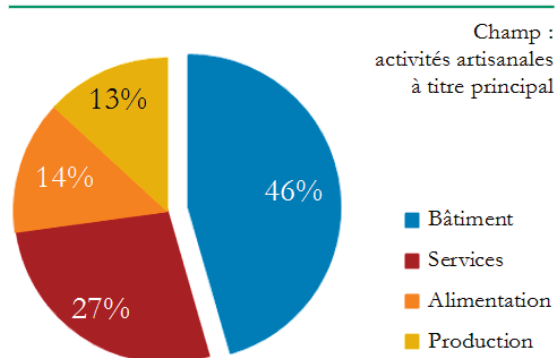
Etablissements employeurs
Répartition par secteur d'activité
(NAR 4) - 31/12/2013



Avec **6 410 établissements**, soit **45%**, le **bâtiment** prédomine dans la répartition des établissements employeurs artisanaux par grand secteur. Viennent ensuite :

- les services (4 406 établissements soit 31%)
- l'alimentation (2 198 soit 15%)
- la production (1 213 soit 9%).

Effectifs salariés
Répartition par secteur d'activité
(NAR 4) - 31/12/2013



Le **bâtiment** arrive également en tête dans la répartition des effectifs salariés par grand secteur avec **19 288 salariés** soit **46%**, suivi par :

- les services (11 575 salariés soit 27%)
- l'alimentation (5 971 soit 14%)
- la production (5 544 soit 13%)

Etablissements employeurs et effectifs salariés par activité (NAF) - 31/12/2013

Activité	Etablissements employeurs	Part de l'activité	Effectifs salariés	Part de l'activité
Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	950	6,7%	3 244	7,7%
Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	1 080	7,6%	2 865	6,8%
Coiffure	1 334	9,4%	2 460	5,8%
Travaux de menuiserie bois et PVC	808	5,7%	2 140	5,0%
Travaux d'installation électrique dans tous locaux	671	4,7%	1 950	4,6%
Travaux de couverture par éléments	568	4,0%	1 892	4,5%
Travaux de peinture et vitrerie	583	4,1%	1 769	4,2%
Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	664	4,7%	1 766	4,2%
Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux	534	3,8%	1 311	3,1%
Ambulances	138	1,0%	1 278	3,0%
Mécanique industrielle	164	1,2%	1 185	2,8%
Travaux de menuiserie métallique et serrurerie	231	1,6%	1 036	2,4%
Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation	260	1,8%	1 011	2,4%
Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires	221	1,6%	956	2,3%
Nettoyage courant des bâtiments	108	0,8%	904	2,1%
Autres activités artisanales	5 913	41,6%	16 611	39,2%
Artisanat pris dans son ensemble	14 227		42 378	

Au 31/12/2013, l'activité la plus représentée est la **boulangerie et boulangerie-pâtisserie** avec **3 244 salariés** soit **7,7%**.

Viennent ensuite les travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment avec 2 865 salariés soit 6,8% et la coiffure avec 2 460 salariés soit 5,8%.

En nombre d'établissements employeurs, la **coiffure** arrive en tête avec **1 334 établissements employeurs** soit **9,4%**.

Champ : activités artisanales à titre principal

Le salaire mensuel moyen par tête dans l'Artisanat haut-normand est de 1 867 €

Masse salariale mensuelle moyenne et salaire mensuel moyen par tête - 4ème trimestre 2013

	Artisanat haut-normand	Tous secteurs confondus	Part de l'Artisanat
Masse salariale mensuelle moyenne (en milliers d'euros)	79 101	1 076 000	7,4%
Salaire mensuel moyen par tête (SMPT)	1 867 €	2 327 €	

Champ : activités artisanales à titre principal
Source : données brutes lissées - URSSAF

La **masse salariale mensuelle moyenne** au cours du 4ème trimestre 2013 est évaluée à plus de **79 millions d'euros** dans l'Artisanat haut-normand. Elle représente **7,4%** de la masse salariale mensuelle moyenne tous secteurs confondus en région.

Rapportée au nombre de salariés, on obtient un salaire mensuel moyen par tête de **1 867 € brut** dans l'Artisanat contre 2 327 € tous secteurs confondus. Cette différence s'explique en grande partie par le fait que l'Artisanat est majoritairement constitué de petites et moyennes entreprises.

De même il arrive que certains employeurs déclarent les apprentis dans leurs effectifs inscrits sur leur bordereau de cotisation alors que la rémunération de l'apprenti n'est pas incluse dans la masse salariale. Ce biais minore le salaire moyen et affecte particulièrement l'Artisanat qui emploie un très grand nombre d'apprentis.

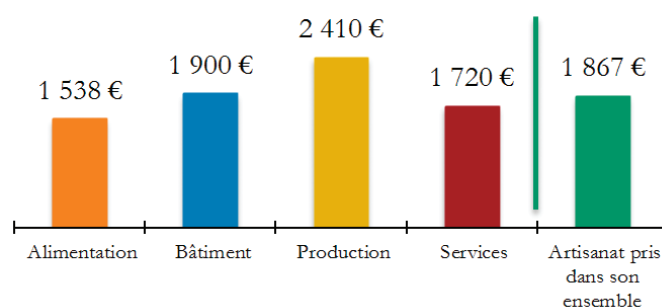


Salaire mensuel moyen par tête par département - 4ème trimestre 2013

	Salaire mensuel moyen par tête (SMPT)
Eure	1 875 €
Seine-Maritime	1 862 €
Haute-Normandie	1 867 €

Il n'y a pas de différence significative entre le salaire mensuel moyen perçu dans l'**Eure (1 875 €)** et celui perçu en **Seine-Maritime (1 862 €)**.

Salaire mensuel moyen par tête par secteur d'activité (NAR4) - 4ème trimestre 2013



En moyenne, les salariés de la **production** sont mieux rémunérés que les salariés de l'Artisanat pris dans leur ensemble (**2 410 €** contre 1 867 € en moyenne).

En revanche dans les secteurs des services et de l'alimentation, les salariés perçoivent une rémunération inférieure à la moyenne (respectivement 1 720 € et 1 538 € contre 1 867 € en moyenne).

Ce constat s'explique d'une part par le fait que le secteur des services concentre beaucoup de petites entreprises contrairement au secteur de la production, et d'autre part par un fort pourcentage d'apprentis dans les secteurs de l'alimentation et des services (respectivement 28% et 27% des apprentis), plus élevé que dans le secteur de la production (5%).

Nota bene : le Salaire Moyen Par Tête (SMPT) est un indicateur économique principalement utilisé pour faire des comparaisons entre deux zones géographiques ou deux secteurs d'activité. Ce SMPT est brut, c'est à dire avant déduction des cotisations sociales. Pour évaluer le pouvoir d'achat des salariés dans un secteur d'activité, on utilise plutôt le salaire médian.

L'alimentation regroupe 14% des effectifs salariés de l'Artisanat haut-normand

Au 31/12/2013, avec **2 198 établissements employeurs** et **5 971 salariés**, le secteur de l'alimentation représente **15%** des établissements employeurs et **14%** des effectifs salariés de l'Artisanat haut-normand.

Alimentation

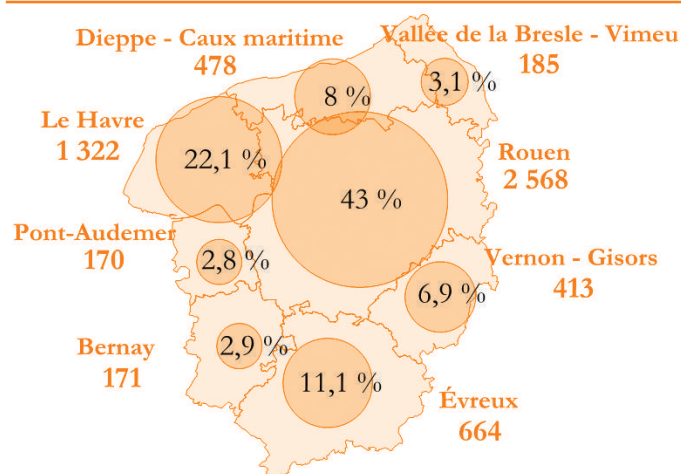
Etablissements employeurs et effectifs salariés par département - 31/12/2013

	Etablissements employeurs	Part du département	Effectifs salariés	Part du département
Eure	665	30%	1 818	30%
Seine-Maritime	1 533	70%	4 153	70%
Haute-Normandie	2 198		5 971	

70% des effectifs salariés de l'alimentation, soit **4 153 salariés**, se situent en **Seine-Maritime**.

Alimentation

Effectifs salariés par zone d'emploi - 31/12/2013



Carte réalisée avec Cartes & Données - © Articque

Rouen compte le plus grand nombre de salariés de l'alimentation (**2 568 salariés**, soit **43%**).

L'alimentation est toutefois surreprésentée sur la zone d'emploi du Havre (indice de spécificité égal à 1,3) et sous-représentée sur celle de Bernay (0,6).

Alimentation

Etablissements employeurs et effectifs salariés par activité (NAF) - 31/12/2013

	Etablissements employeurs	Part de l'activité	Effectifs salariés	Part de l'activité
Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	950	43,2%	3 244	54,3%
Boucherie et boucherie-charcuterie	402	18,3%	868	14,5%
Restauration rapide et vente de plats à emporter	414	18,8%	680	11,4%
Charcuterie	182	8,3%	605	10,1%
Préparation de poissons, crustacés et mollusques	62	2,8%	125	2,1%
Pâtisserie	53	2,4%	116	1,9%
Boucherie et boucherie-charcuterie sur éventaires et marchés	60	2,7%	96	1,6%
Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie	15	0,7%	73	1,2%
Fabrication de fromage	5	0,2%	28	0,5%
Préparation industrielle de produits à base de viande	7	0,3%	27	0,5%
Autres activités du secteur de l'alimentation	48	2,2%	109	1,8%
Secteur de l'alimentation pris dans son ensemble	2 198		5 971	

Champ : activités artisanales à titre principal

Avec 950 établissements employeurs (soit 43,2%) et **3 244 salariés** (soit **54,3%**), la **boulangerie et boulangerie-pâtisserie** est l'activité la plus représentée dans le secteur de l'alimentation.

Viennent ensuite la boucherie et boucherie-charcuterie avec 868 salariés (soit 14,5%), la restauration rapide et vente de plats à emporter avec 680 salariés (soit 11,4%) et la charcuterie avec 605 salariés (soit 10,1%).



L'indice de spécificité est le rapport entre le poids des effectifs salariés d'un secteur donné dans l'Artisanat d'une zone d'emploi et le poids des effectifs salariés de ce même secteur dans l'Artisanat régional. Si l'indice est supérieur à 1, alors le secteur en question est surreprésenté dans le territoire par rapport au niveau régional.

Le bâtiment concentre 46% des effectifs salariés de l'Artisanat haut-normand

Au 31/12/2013, avec **6 410 établissements employeurs** et **19 288 salariés**, le secteur du **bâtiment** représente **45%** des établissements employeurs et **46%** des effectifs salariés de l'Artisanat haut-normand.

Bâtiment

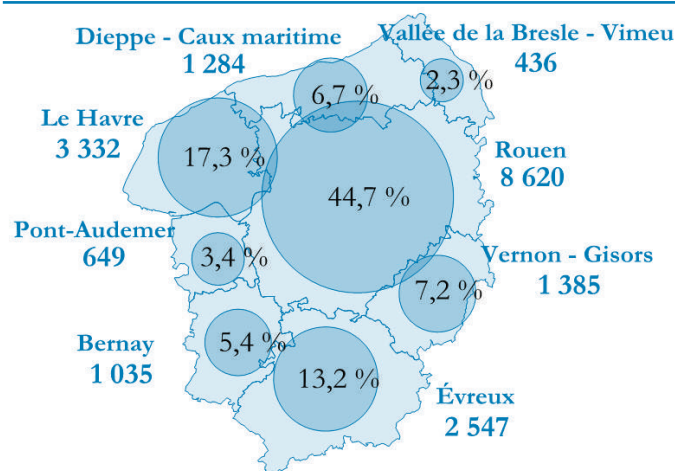
Etablissements employeurs et effectifs salariés par département - 31/12/2013

	Etablissements employeurs	Part du département	Effectifs salariés	Part du département
Eure	2 792	44%	7 110	37%
Seine-Maritime	3 618	56%	12 178	63%
Haute-Normandie	6 410		19 288	

Près de **40%** des salariés du bâtiment, soit **7 110 salariés**, se situent dans l'**Eure**.

Bâtiment

Effectifs salariés par zone d'emploi - 31/12/2013



Carte réalisée avec Cartes & Données - © Articque

Rouen compte le plus grand nombre de salariés du bâtiment (**8 620 salariés** soit **44,7%**).

Le bâtiment est représenté de façon homogène sur chaque zone d'emploi sauf sur celle de Vallée de Bresle - Vimeu qui affiche un indice de spécificité de 0,7.

Bâtiment

Etablissements employeurs et effectifs salariés par activité (NAF) - 31/12/2013

	Etablissements employeurs	Part de l'activité	Effectifs salariés	Part de l'activité
Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	1 080	16,8%	2 865	14,9%
Travaux de menuiserie bois et PVC	808	12,6%	2 140	11,1%
Travaux d'installation électrique dans tous locaux	671	10,5%	1 950	10,1%
Travaux de couverture par éléments	568	8,9%	1 892	9,8%
Travaux de peinture et vitrerie	583	9,1%	1 769	9,2%
Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux	534	8,3%	1 311	6,8%
Travaux de menuiserie métallique et serrurerie	231	3,6%	1 036	5,4%
Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation	260	4,1%	1 011	5,2%
Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires	221	3,4%	956	5,0%
Construction de maisons individuelles	381	5,9%	863	4,5%
Autres activités du secteur du bâtiment	1 073	16,7%	3 495	18,1%
Secteur du bâtiment pris dans son ensemble	6 410		19 288	

Avec 1 080 établissements employeurs (soit 16,8%) et **2 865 salariés** (soit 14,9%), les **travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment** sont les plus représentés dans le secteur du bâtiment.

Viennent ensuite les travaux de menuiserie bois et PVC avec 2 140 salariés (soit 11,1%) et les travaux d'installation électrique dans tous locaux avec 1 950 salariés (soit 10,1%).



Champ : activités artisanales à titre principal

La production canalise 13% des effectifs salariés de l'Artisanat haut-normand

Au 31/12/2013, avec **1 213 établissements employeurs** et **5 544 salariés**, le secteur de la production représente **9%** des établissements employeurs et **13%** des effectifs salariés de l'Artisanat haut-normand.

Production

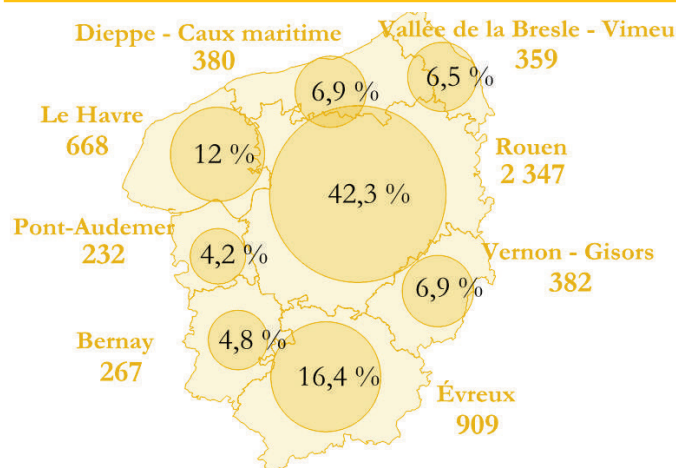
Etablissements employeurs et effectifs salariés par département - 31/12/2013

	Etablissements employeurs	Part du département	Effectifs salariés	Part du département
Eure	521	43%	2 283	41%
Seine-Maritime	692	57%	3 261	59%
Haute-Normandie	1 213		5 544	

L'**Eure** canalise un grand nombre de salariés de la production (**2 283 salariés**, soit **41%**).

Production

Effectifs salariés par zone d'emploi - 31/12/2013



Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique

Rouen compte le plus grand nombre de salariés de la production (**2 347 salariés**, soit **42,3%**).

La production est une caractéristique forte de l'Artisanat de la zone de Vallée de la Bresle - Vimeu (indice de spécificité égal à 2,1). De même, la production est surreprésentée sur la zone d'Évreux (1,3) à l'inverse de celle du Havre (0,7).

Production

Etablissements employeurs et effectifs salariés par activité (NAF) - 31/12/2013

	Etablissements employeurs	Part de l'activité	Effectifs salariés	Part de l'activité
Mécanique industrielle	164	13,5%	1 185	21,4%
Fabrication de structures métalliques et de parties de structures	62	5,1%	489	8,8%
Fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire	84	6,9%	369	6,7%
Traitement et revêtement des métaux	50	4,1%	275	5,0%
Autre imprimerie (labeur)	76	6,3%	272	4,9%
Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	35	2,9%	210	3,8%
Récupération de déchets triés	31	2,6%	169	3,0%
Fabrication d'éléments divers en matières plastiques	9	0,7%	101	1,8%
Fabrication d'équipements aéronautiques et frigorifiques industriels	20	1,6%	97	1,7%
Activités de pré-presses	38	3,1%	97	1,7%
Autres activités du secteur de la production	644	53,1%	2 280	41,1%
Secteur de la production pris dans son ensemble	1 213		5 544	

Champ : activités artisanales à titre principal

Avec 164 établissements employeurs (soit 13,5%) et **1 185 salariés** (soit **21,4%**), la **mécanique industrielle** est l'activité la plus représentée dans le secteur de la production.

Viennent ensuite la fabrication de structures métalliques et de parties de structures avec 489 salariés (soit 8,8%) et la fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire avec 369 salariés (soit 6,7%).



Les services concentrent 27% des effectifs salariés de l'Artisanat haut-normand

Au 31/12/2013, avec 4 406 établissements employeurs et 11 575 salariés, le secteur des services représente 31% des établissements employeurs et 27% des effectifs salariés de l'Artisanat haut-normand.

Services

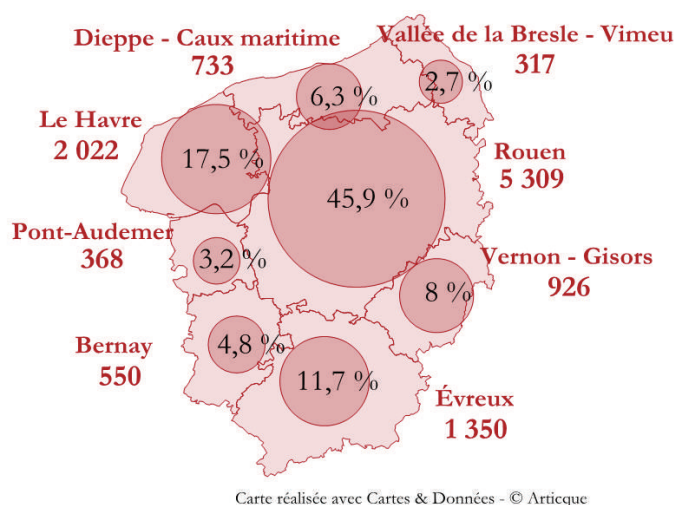
Etablissements employeurs et effectifs salariés par département - 31/12/2013

	Etablissements employeurs	Part du département	Effectifs salariés	Part du département
Eure	1 664	38%	3 976	34%
Seine-Maritime	2 742	62%	7 599	66%
Haute-Normandie	4 406		11 575	

66% des effectifs salariés des services, soit 7 599 salariés, travaillent en Seine-Maritime.

Services

Effectifs salariés par zone d'emploi - 31/12/2013



Rouen compte le plus grand nombre de salariés des services (5 309 salariés, soit 45,9%).

Aucune spécificité territoriale n'apparaît dans la répartition des effectifs salariés des services par zone d'emploi.

Services

Etablissements employeurs et effectifs salariés par activité (NAF) - 31/12/2013

	Etablissements employeurs	Part de l'activité	Effectifs salariés	Part de l'activité
Coiffure	1 334	30,3%	2 460	21,3%
Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	664	15,1%	1 766	15,3%
Ambulances	138	3,1%	1 278	11,0%
Nettoyage courant des bâtiments	108	2,5%	904	7,8%
Installation de structures métalliques, chaudronnées et de tuyauterie	155	3,5%	664	5,7%
Commerce de détail de fleurs	337	7,6%	563	4,9%
Autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel	55	1,2%	394	3,4%
Soins de beauté	291	6,6%	372	3,2%
Réparation de machines et équipements mécaniques	111	2,5%	332	2,9%
Toiletage d'animaux de compagnie	80	1,8%	323	2,8%
Autres activités du secteur des services	1 133	25,7%	2 519	21,8%
Secteur des services pris dans son ensemble	4 406		11 575	

Avec 1 334 établissements employeurs (soit 30,3%) et 2 460 salariés (soit 21,3%), la **coiffure** est l'activité la plus représentée dans le secteur des services.

Viennent ensuite l'entretien et réparation de véhicules automobiles légers avec 1 766 salariés (soit 15,3%) et les ambulances avec 1 278 salariés (soit 11%).



Champ : activités artisanales à titre principal

L'entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes.

L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Il produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique... L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.

L'effectif salarié et la masse salariale sont issus des **Bordereaux Récapitulatifs de Cotisations (BRC)** remplis par les employeurs dans le cadre de la déclaration des cotisations sociales aux Urssaf. **L'effectif salarié** est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf et l'Acoss. **La masse salariale** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales déclarées au titre de la période d'emploi étudiée. Cette assiette salariale se compose du salaire de base auquel peuvent s'ajouter des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur (primes, rémunération des heures supplémentaires, avantages en nature, etc.). Toutefois, elle ne comprend pas les sommes allouées au titre de la participation et de l'intéressement.

Le Salaire Mensuel Moyen par Tête (SMPT) est ici calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif observé en fin de trimestre. Ce salaire trimestriel moyen est divisé par trois pour obtenir un salaire mensuel moyen par tête.

La base SEQUOIA-UR-ACOSS centralise au niveau national les informations issues des BRC. Les données utilisées dans l'étude sont les données brutes au 31/12/2013.

La base CFE-RM centralise au niveau régional les informations issues des formalités de déclaration et de cessation d'activité des entreprises et des établissements au Centre de Formalité des Entreprises (CFE) des Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA) de l'Eure et de la Seine-Maritime.

Le périmètre économique de l'Urssaf Haute-Normandie couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel. Il comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation et la santé non marchandes, l'emploi par les ménages de salariés à domicile et les entreprises relevant de la Mutualité Sociale Agricole.

Le champ large de la publication couvre l'ensemble des cotisants des établissements haut-normands exerçant une **activité artisanale à titre principal ou secondaire**. Ce sont tous les établissements actifs au 31/12/2013 ayant obligatoirement déclaré leur activité aux CFE des CMA de l'Eure et de la Seine-Maritime. Selon la loi du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat, « doivent être immatriculées au répertoire des métiers les personnes physiques et les personnes morales qui n'emploient pas plus de 10 salariés et qui exercent à titre principal ou secondaire une activité professionnelle indépendante de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services relevant de l'artisanat et figurant sur une liste établie par décret en Conseil d'État ». Sous certaines conditions, les entreprises qui le souhaitent peuvent rester immatriculées au répertoire des métiers au-delà du seuil des 10 salariés. On parle de « droit de suite ».

Le champ restreint de la publication correspond à l'ensemble des cotisants des établissements haut-normands **exerçant une activité artisanale à titre principal**. Une activité artisanale est considérée comme étant exercée à titre principal lorsque l'activité NAF de l'établissement concerné est une activité NAF reconnue comme étant spécifiquement ou partiellement artisanale.

CONCLUSION

27 300 entreprises et 28 600 établissements
14 250 établissements employeurs et 42 400 salariés :
64 % en Seine-Maritime
36 % dans l'Eure

46 % dans le bâtiment, 27 % dans les services
14 % dans l'alimentation, 13 % dans la production

ALIMENTATION

2 198 établissements employeurs
et 5 971 salariés :

- 70 % en Seine-Maritime
- 30 % dans l'Eure

54,3 % dans la boulangerie et boulangerie-pâtisserie, 14,5 % dans la boucherie et boucherie-charcuterie et 11,4 % dans la restauration rapide et vente de plats à emporter

BATIMENT

6 410 établissements employeurs
et 19 288 salariés :

- 63 % en Seine-Maritime
- 37 % dans l'Eure

14,9 % dans les travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment, 11,1 % dans les travaux de menuiserie bois et PVC et 10,1% dans les travaux d'installation électrique dans tous locaux

PRODUCTION

1 213 établissements employeurs
et 5 544 salariés :

- 59 % en Seine-Maritime
- 41 % dans l'Eure

21,4 % en mécanique industrielle, 8,8 % dans la fabrication de structures métalliques et de parties de structures et 6,7 % dans la fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire

SERVICES

4 406 établissements employeurs
et 11 575 salariés :

- 66 % en Seine-Maritime
- 34 % dans l'Eure

21,3% dans la coiffure, 15,3% dans l'entretien et réparation de véhicules automobiles légers et 11 % dans les ambulances



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**
Région Haute-Normandie

Immeuble Hastings
27, rue du 74ème Régiment d'Infanterie
BP 1153
76 176 Rouen Cedex



web

Directeur de la publication : Bruno Lefebvre

Réalisation : Loïc Minouflet
Martine Truyens
Dominique Merlevede

lminouflet@crma-haute-normandie.fr
Tél : 02 32 18 06 43

www.crma-haute-normandie.fr

martine.truyens@urssaf.fr
Tél : 02 35 53 39 85
dominique.merlevede@urssaf.fr
Tél : 02 32 28 68 92

www.hautenormandie.urssaf.fr

